



**PLATEFORME POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DES DROITS  
ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS  
DESC/RDC.**

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 004/2012**

**« La société Tenke Fungurume Mining, TFM en sigle, surévalue son investissement et minore les taxes et impôts »**

**KINSHASA, 29 octobre 2012.** La plateforme pour la promotion et la défense des droits économiques, sociaux et culturels, DESC/RDC en sigle est très préoccupée par le résultat de la mission d'investigation et de certification des immobilisations de la société Tenke Fungurume mining SARL.

En effet, le Gouvernement a initié au courant de l'année 2011 un audit de certification et d'investigation des immobilisations des sociétés minières installées au Katanga, à savoir Tenke Fungurume Mining et Kamoto Copper Compagny du fait que ces sociétés ont déclaré des investissements très importants alors que les prévisions des études de faisabilité étaient très basses.

Le DESC/RDC a parcouru le rapport provisoire rédigé par les Cabinets d'audit BDO et ECA en date du 08 mai 2012. Selon ce rapport à la page 7 au point 0.3, on peut lire : *« La société TFM a été coopérative et les travaux se sont déroulés de manière satisfaisante. Toutefois, contrairement à la législation congolaise, les documents comptables de la compagnie ne se trouvent ni à son siège à Lubumbashi, ni sur le site de Fungurume, mais pour l'essentiel, au siège de la maison-mère à Phoenix. Cette absence de document sur le site a rendu difficile l'exécution de la mission, notamment au niveau du rapprochement physique/fichier comptable/justificatifs ».*

Cette déclaration justifie que les valeurs déclarées par la société TFM ne sont ni régulières ni certifiées comme l'exige l'Initiative de Transparence pour les Industries Extractives, ITIE en sigle. Ce constat a été fait alors que la société TFM a fait l'objet des audits annuels par le Cabinet international ERNST & YOUNG. Cet auditeur n'a jamais déclaré aux actionnaires cette irrégularité et a toujours approuvé les comptes de la société comme étant sincères et fidèles. Il est donc aisé de constater qu'il y a une complicité de fraude entre la société TFM et le cabinet d'audit ERNST & YOUNG.

Les organisations membres du DESC/RDC estiment que l'objectif de TFM en gardant les pièces comptable à Phoenix aux Etats Unis, contrairement à la législation congolaise, est de dissimuler les valeurs afin de surévaluer les investissements et augmenter la dette à rembourser. Par cette technique, les dividendes, les impôts et autres taxes payés à l'Etat sont toujours minorés. Nous dénonçons cette pratique illégale dans la gestion de la société TFM et de plusieurs autres entreprises extractives ainsi que des cabinets d'audit internationaux.

De ce qui précède le DESC/RDC recommande :

**AU GOUVERNEMENT DE LA RDC :**

- D'ouvrir une action en justice contre le cabinet d'audit ERNST & YOUNG pour avoir communiqué des informations inexactes sur la gestion de TFM ;
- D'organiser une mission tripartite (gouvernement, société civile et TFM) à Phoenix pour le rapatriement de toutes les pièces comptable de TFM à son siège social.

#### **AU COMITE NATIONAL DE L'ITIE/RDC :**

- Soutenir les efforts de la République Démocratique du Congo dans la mise en œuvre de l'Initiative de Transparence ;
- D'appliquer les règles et exigences de l'initiative dans le processus de validation particulièrement l'exactitude des comptes audités par les cabinets internationaux crédibles.
- Vérifier la validité des rapports d'audits des entreprises extractives membres de l'ITIE certifiés par les cabinets internationaux

#### **A LA SOCIETE TENKE FUNGURUME MINING S.A.R.L.:**

- De se soumettre aux exigences de la législation congolaise en rapatriant toutes les pièces comptables à son siège de Lubumbashi.

#### **AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE :**

- Introduire une plainte devant la justice américaine contre le Cabinet d'audit ERNST & YOUNG et la société TFM pour les manquements dénoncés ci-haut.
- Dénoncer toute manœuvre de dissimulation des valeurs réelles tant des investissements que des taxes et impôts par les entreprises en complicité avec certains agents de l'Etat.
- De veiller et réclamer l'application par les entreprises extractives et le Comité national de l'ITIE des règles et exigences de l'ITIE dans le processus de validation particulièrement l'exactitude des comptes audités par les cabinets internationaux crédibles.

#### **Organisation signataires :**

- Centre de Formation pour la Promotion de la Gouvernance minière, CFPG
- Centre pour la Justice et la Réconciliation, CJR
- Observatoire de la radioactivité, ORC
- Action Citoyenne pour la Bonne Gouvernance, ACBG
- Justicia asbl
- Action Citoyenne pour la Bonne Gouvernance ACBG
- Ressources Naturelles pour le Développement, RND

#### ***Pour toutes informations supplémentaires contacter :***

- ***Maître Freddy KITOKO, Directeur Exécutif, Tél : 243818153407, Email : fkitoko@gmail.com et***
- ***Maître Dieudonné Been MASUDI, Secrétaire Exécutif, Tél : 243997023502, dbeenmk@gmail.com***